



CONSEIL

Cent soixante-douzième session

Rome, 24-28 avril 2023

Calendrier provisoire

Résumé

1. Conformément à l'usage, les points de l'ordre du jour indiqués ci-après sont étayés par les rapports des comités du Conseil, ainsi que des documents qui leur sont consacrés. Pour éviter les interventions redondantes lors de la session du Conseil, les participants sont invités à prendre connaissance des indications données par les autres organes directeurs sur les questions qui font l'objet des points de l'ordre du jour suivants:

- Point 3 – Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025
- Point 7 – Informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main
- Point 15 – Rétablissement, par la Conférence, du droit de vote des États membres redevables d'arriérés de contributions financières à l'Organisation
- Point 16 – Code de conduite relatif au vote
- Point 17 – Participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO

Les rapports correspondants sont indiqués en italique après la référence documentaire principale.

2. Afin d'optimiser la gestion du temps au cours de la session organisée selon des modalités hybrides, les points de l'ordre du jour ci-après seront examinés au moyen de la procédure de correspondance écrite, au sujet de laquelle des précisions sont apportées dans les documents CL 172/INF/5 (*Procédures spéciales pour la 172^e session du Conseil*) et CL 172/INF/5 Corr.1 (*Procédures spéciales pour la 172^e session du Conseil - Rectificatif*):

- Point 7 – Informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main
- Point 14 – Organisation de la 43^e session de la Conférence
- Point 18 – Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 171^e session
- Point 19 – Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- Point 20 – Calendrier 2023-2024 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- Point 21 – Ordre du jour provisoire de la 173^e session du Conseil

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

3. Une bonne gestion du temps est nécessaire pour parvenir à conclure efficacement l'examen de tous les points de l'ordre du jour dans le temps imparti pour la réunion. Ainsi, les interventions des membres s'exprimant à titre individuel seront limitées à trois minutes et les déclarations prononcées au nom de plusieurs membres ne devront pas dépasser cinq minutes.
4. Les réunions du Conseil auront lieu de 9 h 30 à 12 heures le matin, de 14 heures à 16 h 30 l'après-midi et de 17 heures à 19 h 30 le soir.
5. Les horaires figurant dans le calendrier de la 172^e session du Conseil correspondent à l'heure d'été d'Europe centrale (UTC+2). Il s'agit du fuseau horaire du siège de l'Organisation et du lieu de la réunion pour les délégués participant en personne.

Lundi 24 avril
Matin (9 h 30 - 12 h)

- Point 1** Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (CL 172/1/Rev.2; CL 172/INF/1; CL 172/INF/3; CL 172/INF/5; CL 172/INF/5 Corr.1)
- Point 2** Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction
- Point 3** Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025 (C 2023/3)
- CL 172/7 – Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (135^e session) et du Comité financier (195^e session) (mars 2023) (paragraphes 6 à 8)*
- CL 172/8 – Rapport de la 135^e session du Comité du Programme (Rome, 13-17 mars 2023) (paragraphe 5)*
- CL 172/9 – Rapport de la 195^e session du Comité financier (Rome, 13-17 mars 2023) (paragraphes 20 à 23)*

Après-midi (14 h - 16 h 30)

- Point 3 (suite)** Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025 (C 2023/3)
- CL 172/7 – Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (135^e session) et du Comité financier (195^e session) (mars 2023) (paragraphes 6 à 8)*
- CL 172/8 – Rapport de la 135^e session du Comité du Programme (Rome, 13-17 mars 2023) (paragraphe 5)*
- CL 172/9 – Rapport de la 195^e session du Comité financier (Rome, 13-17 mars 2023) (paragraphes 20 à 23)*

Soirée (17 h - 19 h 30)

- Point 3 (suite)** Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025 (C 2023/3)
- CL 172/7 – Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (135^e session) et du Comité financier (195^e session) (mars 2023) (paragraphes 6 à 8)*
- CL 172/8 – Rapport de la 135^e session du Comité du Programme (Rome, 13-17 mars 2023) (paragraphe 5)*
- CL 172/9 – Rapport de la 195^e session du Comité financier (Rome, 13-17 mars 2023) (paragraphes 20 à 23)*

Mardi 25 avril
Matin (9 h 30 - 12 h)

- Point 5** Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes: conflits et guerres en Ukraine et dans d'autres pays, ralentissements et fléchissements, et changement climatique (CL 172/5)
- 5.1** Chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales durables: mise en œuvre complète des deux accords d'Istanbul signés en juillet 2022 sous l'égide de l'ONU (connus sous le nom d'Initiative céréalière de la mer Noire) pour préserver la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous au niveau mondial

Après-midi (14 h - 16 h 30)

- Point 5 (suite)** Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes: conflits et guerres en Ukraine et dans d'autres pays, ralentissements et fléchissements, et changement climatique (CL 172/5)
- 5.1** Chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales durables: mise en œuvre complète des deux accords d'Istanbul signés en juillet 2022 sous l'égide de l'ONU (connus sous le nom d'Initiative céréalière de la mer Noire) pour préserver la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous au niveau mondial
- Point 6** Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Soirée (17 h - 19 h 30)

- Point 6 (suite)** Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Point 8** Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (135^e session) et du Comité financier (195^e session) (mars 2023) (CL 172/7)

Mercredi 26 avril
Matin (9 h 30 - 12 h)

- Point 9** Rapport de la 135^e session du Comité du Programme (Rome, 13-17 mars 2023) (CL 172/8)
Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2022 (PC 135/2 - FC 195/8)

Après-midi (14 h - 16 h 30)

- Point 10** Rapport de la 195^e session du Comité financier (Rome, 13-17 mars 2023) (CL 172/9)
Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2022 (PC 135/2 - FC 195/8)
- 10.1** État des contributions et des arriérés (CL 172/LIM/2)
- 10.2** Barème des contributions 2024-2025 (FC 195/5)

Soirée (17 h - 19 h 30)

- Point 11** Rapport de la 118^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (6-8 mars 2023) (CL 172/10)
- Point 12** Rapport de la 50^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (10-13 octobre et 19 décembre 2022) (C 2023/21)

Jeudi 27 avril**Matin (9 h 30 - 12 h)**

- Point 13** Communications des candidats au poste de directeur général (CL 172/12/Rev.1; C 2023/7; C 2023/7 Add. 1; C 2023/7 Add. 2)
M. Qu Dongyu

Après-midi (14 h - 16 h 30)

- Point 15** Rétablissement, par la Conférence, du droit de vote des États membres redevables d'arriérés de contributions financières à l'Organisation (CL 172/14)
CL 172/9 – Rapport de la 195^e session du Comité financier (Rome, 13-17 mars 2023) (paragraphes 18 et 19)
CL 172/10 – Rapport de la 118^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 6-8 mars 2023) (paragraphes 8 à 11)
- Point 16** Code de conduite relatif au vote (CL 172/15)
CL 172/10 – Rapport de la 118^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 6-8 mars 2023) (paragraphes 27 à 31)
- Point 17** Participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO

Soirée (17 h - 19 h 30)**Procédure de correspondance écrite – projets de conclusion uniquement**

- Point 7** Informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main (CL 172/INF/6)
- Point 14** Organisation de la 43^e session de la Conférence (CL 172/13/Rev.1)
- Point 18** Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 171^e session (CL 172/LIM/3)

Vendredi 28 avril**Matin (9 h 30 - 12 h)****Procédure de correspondance écrite – projets de conclusion uniquement**

- Point 19** Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO (CL 172/INF/4; CL 172/INF/4 Annexes web 1 à 3)

- Point 20** Calendrier 2023-2024 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales (CL 172/LIM/1)
- Point 21** Ordre du jour provisoire de la 173^e session du Conseil (CL 172/INF/2)
- Point 22** Questions diverses

Réunion du Comité de rédaction

(horaire à préciser)

Adoption du rapport

(horaire à préciser)